

La complexité du travail en Espace de Rencontre

Témoignage de l'AEMF



ANNE ROLLIN
Coordinatrice Médiation Familiale et Espace Rencontre

Avant de me lancer dans cet écrit, j'ai repris connaissance des documents de recherche sur la pratique en Espace Rencontre que j'avais accumulés depuis ma prise de fonction en 2011 de coordinatrice à l'AEMF.

Sur une feuille blanche, j'avais noté sous le titre : « intervenants en Espace Rencontre », des vocables que j'avais ajoutés à l'envi, signifiant sûrement pour moi, à ce moment-là, la complexité du travail de l'équipe de l'Espace Rencontre.

Je reviendrais donc sur ces vocables qui ont, de nouveau, attiré mon attention : « Sécurité, vigilance, intervention, circulation, parler, entretiens, partage, adaptation, mouvement, disponibilité, discrétion, accueil, rencontre, collectif, équipes, créatif... »

Ces vocables flottaient dans le contenant de ma feuille blanche.

Contenant, cet épithète revient souvent dans notre projet de service.

Notre Espace Rencontre est essentiellement un dispositif pour lequel les parents accèdent par le biais d'une ordonnance issue d'une procédure auprès du JAF.

Les autorités judiciaires, par le recours à ce lieu, attendent un changement de comportement, une implication des parents dans le respect de l'acceptation de la place de chacun, un apaisement du conflit, une « normalisation de la relation parentale ».

Un rapport est, dans la plupart des situations, demandé par le JAF à l'issue du droit de visite (au bout de 4 ou 6 mois, voire un an).



accueil parler
rencontre sécurité



Les intervenants en Espace de Rencontre mettent à distance les enjeux du conflit et le souvenir du passé pour qu'advienne une présence.

reste donc réduit pour préserver la qualité de notre travail.

Cela a des conséquences également sur le nombre de familles que l'on peut recevoir sur une journée et, de ce fait, le délai d'attente des familles devant rentrer sur le lieu n'en est que plus long.

Nous rappelons que l'Espace Rencontre AEMF est le seul sur le département de la Drôme. Notre partenariat avec le TGI de Valence est efficace et probant : les juges aux affaires familiales, qui valident notre travail, doivent restreindre leurs décisions afin que les familles ne subissent pas en nombre notre délai d'attente.

ERIC MAUGOURD Directeur

A la lecture de ce texte, et aux nombreux échanges avec Anne, je reste enthousiasmé de l'investissement, de la réflexion et de la professionnalité de chacun. Je souhaite vivement les remercier. Remercier pour l'humanité et la force de conviction qui entourent notre service, force qui m'est donnée pour boucler les budgets, rechercher sans cesse des financements, des temps supplémentaires de secrétariat, d'accueillants, etc.

Nous ne renouons jamais, parfois un genou à terre, mais jamais les deux l'ant d'Espaces Rencontre fermement, se contorsionnant, s'isolent, renouent ! Mais les familles, quant à elles, restent souvent accrochées au portail, attendant plus de rencontres, certaines patientant parfois 6 mois pour rencontrer leur enfant, ou leur adolescent en plein désarroi ! Que faire d'autre, sinon que de proclamer l'utilité sociale de ce lieu, l'aspect préventif, l'accès à une parentalité retrouvée. Merci à Anne, Fanny, Laurence, Françoise, Fabienne, Christine, Cécile.

Collectif : pour que la rencontre ne soit pas exclusivement un face-à-face entre le parent et l'enfant, pour qu'il y ait d'autres pairs permettant d'échanger, de jouer, qu'un mouvement et une distance se mettent en œuvre, nous favorisons les **accueils collectifs**.

Au vu de nos moyens financiers, nous disposons de temps de travail d'intervenants restreints : ils sont deux par week-end. Nous ne pouvons donc accueillir plus de deux familles en même temps, ce qui réduit l'aspect collectif. En effet se superposent souvent à la visite entre un parent et son enfant, des **entretiens d'accueil** sur le lieu, de la première visite, ou des entretiens de régulation car, pour les deux parents se jouent, dans l'interstice des rencontres, des rancœurs, des conflits, de la colère et de la peur.

Nous ne pouvons pas, pour la sécurité de tous, laisser seul un intervenant avec plusieurs familles en même temps, afin qu'il puisse être toujours **vigilant, disponible**, devant intervenir si une relation est difficile ou qu'un danger est présent.

Les intervenants circulent dans le lieu, allant à la rencontre des personnes : ils veillent à l'explosion de colère, de cris ; ils contiennent, trouvent des paroles pour chacun. Ils mettent à distance les enjeux du conflit et le souvenir du passé pour qu'advienne une présence. **Observation, Vigilance, Discrétion**.

L'aspect collectif de notre Espace Rencontre

vigilance
adaptation

**FANNY, FABIENNE,
LAURENCE, FRANÇOISE**
Intervenantes

Pas à pas, avec le temps, des accords se construisent

Madame a obtenu un droit de visite à l'Espace Rencontre pour voir ses deux enfants âgés de 11 et 5 ans. Il y a eu une rupture longue entre la mère et les enfants. Les premières rencontres sur le lieu indiquent un climat très conflictuel entre les deux parents. Ils se croisent sans échanger de regards. Les enfants s'approprient le lieu petit à petit, la reprise de contact entre les enfants et leur mère permet au père de reprendre confiance. Petit à petit, pas à pas, les parents, accompagnés des intervenants, envisagent d'autres modalités du droit de visite : repas partagés, sorties du lieu, amplitude horaire plus importante... Ces petits accords, inscrits dans le temps, permettent une reprise de lien progressive entre les enfants et leur mère. Les parents évoluent, peu à peu, dans une démarche de parentalité partagée : mise en place de relais à la journée, et même en week-end. 18 mois ont été nécessaires, pour que, pas à pas, avec le temps, des accords puissent se construire.

Accueillir, écouter,
orienter, rassurer les
familles qui se
réunissent, mais aussi
qui se séparent, pour
mieux se retrouver.

Un samedi en Espace Rencontre

Les accueillantes commencent la matinée en faisant le café pour la journée. Il sera mis à disposition des familles. Elles s'autoriseront, ou non, à en prendre ou à en accepter. Les visites peuvent commencer.

Un père et son fils adolescent sont assis autour d'une table et échangent de manière



disponibilité
collectif
intervention discrétion
créatif

virulente. Ils ne sont pas d'accord et s'opposent sur tout. « Ta mère ment, j'ai tout fait pour vous » dit le père. L'adolescent lui répond « ...t'as jamais été là pour nous et, de toute manière, je n'ai pas besoin de toi... ». L'un veut assoir sa place de père dans la filiation et l'autre sa place d'adolescent qui cherche à se séparer. **Une intervenante, attentive à ce qui se joue entre eux, se permet d'intervenir pour accompagner le dialogue, trianguler la relation duelle conflictuelle.** Ils ne veulent pas entendre l'autre, mais acceptent-ils mieux si cela vient d'une personne extérieure ? Le professionnel accueille la parole pour ensuite la restituer, allégée de sa partie « toxique ».

Dans la même pièce, un peu plus loin, un père joue avec sa fille de 8 ans. Monsieur est arrivé avec des cadeaux de Noël, un peu en avance. Ils y jouent, discutent... Des moments de complicité ; s'observent. Ils sont dans le partage. Un bilan suivra la rencontre entre l'intervenante et chacun des parents. Le père prend progressivement conscience de ses difficultés parentales mais aussi de ses capacités. Le rejet des fautes sur la mère est moins utilisé comme défense et la remise en question commence à être possible. Les différences sont acceptées. Au cours de l'entretien avec la mère, celle-ci prend confiance : sa fille est heureuse et en sécurité, même auprès de son

père, devenu père à ses yeux. Des arrivées et des départs se sont réalisés depuis le début de la journée. **Accueillir, écouter, orienter, rassurer les familles qui se réunissent, mais aussi qui se séparent, pour mieux se retrouver.** Entre temps, deux pères se sont retrouvés avec leurs enfants dans une pièce et jouent tous ensemble. Louise se cache derrière sa mère en arrivant. Elle est méfiante vis-à-vis de son père, mais quand elle voit les cadeaux, elle fonce vers lui. Durant la visite, elle provoque, son père ayant été violent par le passé avec sa mère avant qu'ils ne se séparent « Je sais que tu m'aimes parce que je vois dans tes yeux comment ils brillent ». Elle lui répond avec le sourire « non, je t'aime pas ». Monsieur accuse le coup. Il encaisse, sans rien dire. Il reste calme avec sa fille mais nous sentons la tension monter chez lui : incompréhension, déception, colère s'entremêlent. **L'intervenante accompagne, à travers le vécu dans l'ici et maintenant, à réfléchir et prendre du recul.**

Chacun d'eux, à leur manière, sont, dans la rencontre de l'autre, mis au travail dans leur parentalité.

Avant de partir à la fin de la journée, les intervenantes prennent des notes, échangent sur les situations vécues ce jour et « font le ménage » dans la villa.



SOPHIE LASSALLE
Secrétaire générale de la FENAMEF



JEAN-LOUIS COQUIN
Vice-président en charge des Espaces de Rencontre

Prestation de service et Espaces de Rencontre



CONTEXTE GÉNÉRAL

Les Espaces de Rencontre sont des lieux d'exercice du droit de visite destinés à maintenir ou à rétablir les liens entre les parents et leurs enfants dans le cadre de divorces ou séparations conflictuels. Ils s'adressent également à des parents qui ont des difficultés personnelles, sociales ou médicales.

Pour une durée limitée dans le temps, ils permettent à un parent qui ne réside pas habituellement avec son enfant de le rencontrer dans un lieu neutre. Les pratiques des Espaces de Rencontre conjuguent intérêt de l'enfant et valorisation du rôle des parents.

Depuis le décret n°2012-1153 du 15 octobre 2012, les établissements gestionnaires d'un Espace de Rencontre parents-enfants, dans le cadre du droit de visite des parents fixé par l'autorité judiciaire, doivent bénéficier d'un agrément délivré par le préfet de département. Le juge aux affaires familiales ne peut désigner que des établissements agréés et inscrits sur la liste tenue à jour par le préfet (art. 2 du décret du 15 octobre 2012 et art. D.216-1 et D.216-7 du CASF).

La COG 2014-2017 de la CNAF renforce l'implication de la branche Famille en direction des Espaces de Rencontre en prévoyant que, « afin de faciliter l'exercice de l'autorité

parentale et de prévenir la rupture des liens familiaux, l'offre d'Espaces de Rencontre soit structurée et développée grâce à un financement national ». **Elle prévoit de pérenniser les Espaces de Rencontre et d'augmenter les financements consacrés au développement de ces services.**

Pour ce faire, un référentiel national des Espaces de Rencontre en précise la définition, les principes d'intervention et les conditions de fonctionnement et d'encadrement. Une circulaire (2015-015) a été publiée en juin 2015. Elle définit les conditions d'éligibilité à une prestation de service délivrée par les CAF et ses modalités de calcul.